

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction du ministère. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du ministère. L'information financière soumise pour la préparation des *Comptes publics du Canada* et incluse dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Service correctionnel Canada concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le ministère.

Les états financiers du ministère n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Le commissaire,

La dirigeante principale des finances,

Don Head
Ottawa, Canada
29 juillet 2009

Louise Saint-Laurent, CA

ÉTAT DES RÉSULTATS (non-vérifié)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009			2008	
	Garde	Interventions correctionnelles	Surveillance dans la collectivité	Total	Total
Paievements de transfert					
Organismes à but non-lucratif	-	885	637	1 522	1 054
Particuliers	84	-	-	84	209
Autres pays et organisations internationales	8	72	-	80	75
Total des paievements de transfert	92	957	637	1 686	1 338
Charges de fonctionnement					
Salaires et avantages sociaux	1 156 971	372 618	117 024	1 646 613	1 459 126
Services professionnels et spéciaux	96 821	66 805	93 999	257 625	227 960
Services publics, fournitures et approvisionnements	120 663	14 123	1 940	136 726	138 158
Frais de réparation et entretien	94 298	2 962	61	97 321	67 762
Amortissement	79 241	1 965	-	81 206	80 236
Déplacement	31 570	16 896	7 183	55 649	51 621
Machinerie et matériel	27 594	4 176	417	32 187	31 962
Paievements tenant lieu d'impôts	27 109	-	-	27 109	26 304
Paie des détenus	-	23 534	-	23 534	20 141
Coût des marchandises vendues	-	15 278	-	15 278	18 577
Installations	4 287	-	9 095	13 382	12 176
Réinstallation	3 180	2 007	679	5 866	4 325
Perte nette sur l'aliénation d'actifs corporels	428	(26)	-	402	1 203
Autres	3 042	13 459	948	17 449	6 492
Total des charges de fonctionnement	1 645 204	533 797	231 346	2 410 347	2 146 043
Total des charges	1 645 296	534 754	231 983	2 412 033	2 147 381
Revenus					
Ventes de biens et services	1 684	51 672	-	53 356	51 771
Autres	2 395	1 653	42	4 090	6 671
Total des revenus	4 079	53 325	42	57 446	58 442
Coût de fonctionnement net	1 641 217	481 429	231 941	2 354 587	2 088 939

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non vérifié)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Au 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Actif		
Actif financier		
Débiteurs, prêts et avances (note 4)	27 636	18 530
Stocks destinés à la revente	11 892	9 670
<i>Total de l'actif financier</i>	39 528	28 200
Actif non-financier		
Charges payées d'avance	451	424
Stocks non-destinés à la revente	23 830	25 935
Immobilisations corporelles (note 5)	1 299 130	1 259 347
<i>Total de l'actif non-financier</i>	1 323 411	1 285 706
Total	1 362 939	1 313 906

Passif et Avoir du Canada

Passif		
Créiteurs et charges à payer	277 587	230 533
Indemnités de vacances et congés compensatoires	58 767	55 193
Indemnités de départ (note 6)	267 941	219 160
Fonds de fiducie des détenus (note 7)	15 524	14 306
Passifs environnementaux (note 8)	13 493	14 355
Réclamations et litiges (note 8)	1 154	5 064
<i>Total du passif</i>	634 466	538 611
Avoir du Canada	728 473	775 295
Total	1 362 939	1 313 906

Passif éventuel (note 8)

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'AVOIR DU CANADA (non-vérifié)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Avoir du Canada, début de l'exercice	775 295	849 337
Transfert d'actifs d'un autre ministère	-	1 870
Avoir du Canada, début de l'exercice révisé	775 295	851 207
Coût de fonctionnement net	(2 354 587)	(2 088 939)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)	2 231 306	1 963 935
Revenus non disponibles pour dépenser	(8 715)	(11 651)
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)	(41 829)	(46 445)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	127 003	107 188
Avoir du Canada, fin de l'exercice	728 473	775 295

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE (non-vérifié)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	2 354 587	2 088 939
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(81 206)	(80 236)
Perte nette sur l'aliénation d'actifs corporels	(402)	(1 201)
Ajustements aux immobilisations	271	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 10)	(127 003)	(107 188)
Variations dans l'état de la situation financière :		
Augmentation (Diminution) des débiteurs et avances	9 106	(2 831)
Augmentation des charges payées d'avance	27	80
Augmentation des stocks	117	6 453
Augmentation du passif	(95 855)	(87 881)
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	2 059 642	1 816 135
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	121 722	90 725
Produits de l'aliénation d'actifs corporels	(602)	(1 021)
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	121 120	89 704
Activités de financement		
Encaisse fournie par le gouvernement du Canada	2 180 762	1 905 839

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. Autorisations et objectifs

L'encadrement constitutionnel et législatif qui guide le Service correctionnel Canada (SCC) a été établi par l'*Acte constitutionnel de 1982* ainsi que la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (LSCMLC)*.

Le SCC, en tant que composante du système de justice pénale et dans la reconnaissance de la primauté du droit, contribue à la sécurité publique en incitant activement et en aidant les délinquants à devenir des citoyens respectueux des lois, tout en exerçant sur eux un contrôle raisonnable, sûr, sécuritaire et humain. Le mandat est rempli dans le cadre de trois regroupements de programmes :

Garde : Assurer l'exécution des peines par des mesures de garde raisonnables, sûres et humaines ;

Interventions correctionnelles : Aider à assurer la réadaptation et la réinsertion sécuritaire des délinquants dans la collectivité ;

Surveillance dans la collectivité : Assurer une surveillance dans un environnement structuré et positif des délinquants admissibles durant le processus de réinsertion graduelle dans les collectivités.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Crédits parlementaires

Le SCC est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

b) Consolidation

Ces états financiers incluent les comptes du SCC ainsi que son fonds renouvelable CORCAN. Les comptes de cette sous-entité ont été consolidés avec ceux du SCC, et toutes les opérations et tous les soldes interorganisationnels ont été éliminés.

c) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le SCC fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

d) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles pour dépenser comptabilisés par le ministère. Il en découle des écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

e) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert non récurrent, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés;
- ✓ Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert;
- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives;
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les indemnités des accidentés de travail et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

g) Avantages sociaux futurs

- ✓ Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du ministère découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ✓ Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Débiteurs et prêts avec des entités externes

Les débiteurs et les prêts sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs et les avances dont le recouvrement est incertain.

i) Stocks

- ✓ Les stocks destinés à la revente sont composés de matières premières, produits finis et de travaux en cours. Ils appartiennent aux fonds renouvelables CORCAN et sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.
- ✓ Les stocks non-destinés à la revente se composent de matériels et de fournitures conservés pour l'exécution de programmes à une date ultérieure. Ils sont évalués au coût. Si les stocks n'ont plus de potentiel de service, ils sont radiés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2009

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

j) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le SCC n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégories d'immobilisations	Sous-catégories d'immobilisations	Périodes d'amortissement
Bâtiments	Bâtiments	25 à 40 ans
Travaux et infrastructures	Travaux et infrastructures	20 à 25 ans
Machines et matériel	Machines et matériel	10 ans
	Matériel informatique	3 à 4 ans
	Logiciels	3 à 10 ans
	Armes de défense	10 ans
	Autre matériel	10 ans
Véhicules	Véhicules automobiles (non militaires)	5 ans
	Autres véhicules	10 ans
Améliorations locatives	Améliorations locatives	Durée de la location
Actifs en construction		Une fois en service, selon la catégorie d'immobilisations

k) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

l) Passifs environnementaux

Les passifs environnementaux reflètent les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés. À partir des meilleures estimations de la direction, on comptabilise un passif et une charge lorsque la contamination se produit ou lorsque le ministère est mis au courant de la contamination et est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. S'il n'est pas possible de déterminer la probabilité de l'obligation du ministère d'assumer ces coûts ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, les coûts sont présentés à titre de passif éventuel dans les notes complémentaires aux états financiers.

m) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif éventuel, les passifs environnementaux, le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. Crédits parlementaires

Le ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires en cours utilisés:

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Coût de fonctionnement net	2 354 587	2 088 939
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Amortissement	(81 206)	(80 236)
Revenus non disponibles pour dépenser	8 715	11 651
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(3 574)	(2 997)
Passifs environnementaux et autres provisions	4 772	(124)
Indemnités de départ	(48 781)	(39 980)
Perte nette sur l'aliénation d'actifs corporels	(402)	(1 201)
Services fournis gratuitement	(127 003)	(107 188)
Autres	350	(2 686)
	(247 129)	(222 761)
<i>Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	121 722	90 725
Revenus différés	(500)	-
Stocks	2 490	6 743
Charges payées d'avance	136	289
	123 848	97 757
Crédits de l'exercice en cours utilisés	2 231 306	1 963 935

b) Crédits fournis et utilisés :

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Crédit 30 (25) - Dépenses de fonctionnement	1 884 884	1 727 162
Crédit 35 (30) - Dépenses en capital	271 261	189 697
Montants législatifs	215 362	196 676
	2 371 507	2 113 535
<i>Moins :</i>		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	9 802	19 182
Crédits non utilisés : Fonctionnement	57 130	81 361
Crédits non utilisés : Capital	73 269	49 057
Crédits de l'exercice en cours utilisés	2 231 306	1 963 935

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2009

3. Crédits parlementaires (suite)

c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Encaisse nette fournie par le gouvernement	2 180 762	1 905 839
Revenus non disponibles pour dépenser	8 715	11 651
	2 189 477	1 917 490
Variation de la situation nette du Trésor		
Variation des débiteurs, prêts et avances	(9 071)	2 672
Variation des créditeurs et charges à payer	46 556	42 745
Autres ajustements	4 344	1 028
	41 829	46 445
Crédits de l'exercice en cours utilisés	2 231 306	1 963 935

4. Débiteurs, prêts et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs, des avances et des prêts:

(en milliers de dollars)

	2009	2008
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	22 634	10 711
Débiteurs externes	6 344	7 968
Avances comptables et avances permanentes aux employés	412	472
Prêts aux libérés conditionnels et avances à des non-employés	102	4
	29 492	19 155
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur et sur les prêts aux libérés conditionnels	(1 856)	(625)
Total	27 636	18 530

5. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

Catégories d'immobilisations	Coût					Amortissement cumulé				2009 Valeur comptable nette	2008 Valeur comptable nette
	Solde de début	Acquisi-tions	Aliénations, radiations et ajustements	Transferts d'actifs en construction et ajustements	Solde de fin	Solde de début	Amortis-sement	Aliénations, radiations et ajustements	Solde de fin		
Terrains	12 646	-	-	(179)	12 467	-	-	-	-	12 467	12 646
Bâtiments	1 456 503	-	220	72 150	1 528 433	589 221	46 804	193	635 832	892 601	867 282
Travaux et infrastructures	427 337	-	50	5 749	433 036	275 939	18 019	50	293 908	139 128	151 398
Machines et matériel	210 798	30 272	6 252	(301)	234 517	108 963	11 649	6 044	114 568	119 949	101 835
Véhicules	47 979	7 939	3 600	236	52 554	27 244	4 512	2 802	28 954	23 600	20 735
Améliorations locatives	2 792	-	-	-	2 792	602	222	-	824	1 968	2 190
Actifs en construction	103 261	83 511	-	(77 355)	109 417	-	-	-	-	109 417	103 261
Total	2 261 316	121 722	10 122	300	2 373 216	1 001 969	81 206	9 089	1 074 086	1 299 130	1 259 347

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 s'élève à 81 205 857 \$ (2008 - 80 236 000 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2009

6. Avantages sociaux

a) Prestation de retraite :

Les employés du SCC participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services donnant droit à une pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2008-2009 les charges s'élèvent à 145 132 226 \$ (135 693 742 \$ en 2007-2008), soit environ 2,0 fois (2,1 en 2007-2008) les cotisations des employés.

La responsabilité du ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

b) Indemnités de départ :

Le SCC verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas financées à l'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en milliers de dollars)	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	219 160	179 180
Charge pour l'exercice	65 741	57 736
Prestations versées pendant l'exercice	(16 960)	(17 756)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	267 941	219 160

7. Fonds de fiducie des détenus

Conformément à l'article 111 du *Règlement sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* sont crédités à ce compte les deniers remis par les détenus au moment de l'emprisonnement, les revenus nets des détenus provenant d'emplois à l'intérieur des établissements, les sommes reçues pour le compte de détenus pendant leur emprisonnement, les deniers perçus de la vente de produits artisanaux, les sommes gagnées pour des travaux exécutés pendant leurs journées de libération conditionnelle, de même que les intérêts y afférents. Les paiements en vue d'aider à la réadaptation des détenus sont également imputés à ce compte.

(en milliers de dollars)	2009	2008
Solde, début de l'exercice	14 306	12 271
Encaissements	40 867	40 722
Décaissements	(39 649)	(38 687)
Solde, fin de l'exercice	15 524	14 306

8. Passif éventuel

a) Passifs environnementaux

On comptabilise les éléments de passif afin d'inscrire les coûts estimatifs liés à la gestion et à la remise en état des sites contaminés lorsque le ministère est obligé ou probablement obligé d'assumer ces coûts. Le ministère a identifié environ 76 sites (74 en 2008) où des mesures sont possibles et pour lesquels un passif de 13 492 696 \$ (14 354 720 \$ en 2008) a été constaté. Le SCC a évalué des coûts additionnels d'assainissement de 5 970 000 \$ (21 989 000 \$ en 2008) qui ne sont pas comptabilisés puisqu'il est peu probable que ces coûts soient engagés pour le moment. Les efforts déployés par le SCC pour évaluer les sites contaminés peuvent entraîner des passifs environnementaux additionnels ayant trait aux sites récemment établis ou aux modifications apportées aux évaluations ou à l'utilisation prévue des sites existants. Ces éléments de passif seront comptabilisés par le SCC pendant l'exercice où ils seront connus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (non vérifiées)

SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

Exercice terminé le 31 mars 2009

8. Passif éventuel (suite)

b) Réclamations et litiges

Des réclamations ont été déposées contre le ministère dans le cours normal de ces activités. Certaines obligations éventuelles pourraient devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge dans les états financiers. Un passif a ainsi été comptabilisé au montant de 1 153 500 \$ (5 063 500 \$ en 2008) alors que la direction a estimé à peu probable que d'autres réclamations, totalisant 22 000 \$ (32 000 \$ en 2008), deviennent des obligations réelles pour le ministère. De plus, il existe d'autres réclamations pour lesquelles la direction ne peut estimer la probabilité ou le montant d'un règlement éventuel.

9. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels le SCC sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de biens ou services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2010	2011	2012	2013	2014 et exercices ultérieurs	Total
Acquisition d'autres biens et services	4 000	4 000	1 000	1 000	7 000	17 000

10. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le SCC est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le SCC conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. Au cours de l'exercice, le SCC a reçu gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie a). De plus, au 31 mars, le SCC avait des comptes à recevoir et des comptes à payer avec d'autres ministères et organismes tel qu'indiqué à la partie b).

a) Services fournis gratuitement :

Au cours de l'exercice, le SCC reçoit gratuitement des services d'autres ministères tel que les installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires et des indemnisations des accidentés de travail. Ces services fournis gratuitement ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du SCC :

(en milliers de dollars)	2009	2008
Installations	13 381	12 177
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	105 595	88 202
Services juridiques	2 225	1 168
Indemnisation des accidentés du travail	5 802	5 641
Total	127 003	107 188

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacé de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du SCC.

b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

(en milliers de dollars)	2009	2008
Débiteurs - Autres ministères et organismes	22 634	10 711
Créditeurs - Autres ministères et organismes	47 680	27 756

11. Chiffres correspondants

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.